

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-62

LE JEUDI 21 NOVEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO. M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, M. Philippe BEUGNON, M. David LE GLANIC

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :	
en exercice :	14
présents :	9
votants :	10
quorum :	8

PROCURATIONS :

M. Thierry GARDIE donne procuration à M. Laurent DUGAS

ABSENTS EXCUSES :

Mme Roxane Fossé

Mme Christine Gibaud

Mme Dominique Barbier-Cintrat

M. Romuald Seïté

M. Thierry Gardie a donné procuration

DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLU

Le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné le commissaire enquêteur et son suppléant en vue de procéder à l'enquête publique ayant pour objet

- Enquête publique relative à la révision générale du PLU de la commune de Vétheuil et la mise en place d'un PDA (Plan délimité des abords)

L'enquête publique se déroulera du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025 aux horaires d'ouverture de la mairie.

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur :

- 1 - lundi 6 janvier 2025 du 14h30 à 17h30 (permanence d'ouverture)
- 2 - samedi 18 janvier 2025 de 9h à 12h
- 3 - mercredi 22 janvier 2025 de 10h à 13h
- 4 - jeudi 30 janvier 2025 de 12h à 15h
- 5 - vendredi 7 février 2025 de 14h30 à 17h30 (permanence de clôture)

Les annonces légales seront faites dans les journaux habilités courant décembre.

Madame le Maire remercie le conseil de prendre acte de la désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant pour procéder à l'enquête publique de révision générale du PLU et de la mise en place du PDA.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-095-219506516-20241121-2024_62-DE

Envoyé le 27/11/2024
Reçu en Préfecture de Cergy Pontoise le : 27/11/2024
Publié le 27/11/2024
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/11/2024

Application agréée E.legalite.com